



E4100-Direction du CCAS ville-

DELIBERATION N° D.2023.09.73 **du Conseil municipal du 28 septembre 2023**

Commission communale pour l'accessibilité de la ville de Versailles. **Rapport pour l'année 2022.**

Date de la convocation : 21 septembre 2023
Date d'affichage : 29 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : Mme Corinne BEBIN

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Charles RODWELL, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN.
Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Thierry DUGUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), Mme Marie POURCHOT (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-3 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.111-7-5 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'arrêté ministériel NOR ETLL1413935A du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'arrêté ministériel NOR ETLL1511145A du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la charte d'accessibilité de la communication de l'État de mars 2021 portant à fournir un socle de références et de règles communes à tous les ministères et services publics ;

Vu la circulaire interministérielle n° DGCS/SD3A/DHUP/DGCL/2021/191 du 6 septembre 2021 relative au plan interministériel de développement de l'habitat inclusif ;

Vu l'arrêté municipal n° A2020.2035 désignant les membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées fixe des obligations aux collectivités territoriales afin de permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée.

En vue de mettre en œuvre cette accessibilité généralisée, la ville de Versailles s'appuie sur une politique volontariste dans tous les domaines et s'est dotée d'une mission « accessibilité » (cadre bâti et voirie), ainsi que d'une mission « handicap » (service à la population) pour coordonner l'ensemble des actions menées par les services de la Ville.

- L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport établi pour la commission communale d'accessibilité au titre de l'année 2022, reflète la politique globale de l'accessibilité de la Ville et présente à ce titre le bilan annuel des réalisations et projets menés par l'ensemble des Directions de la Ville.

I - Les actions essentielles réalisées par la Ville en 2022 en matière d'accessibilité sont les suivantes :

1/ La Petite Enfance

Au 1^{er} janvier 2022, 20 enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les structures Petite Enfance. L'accueil des enfants porteurs de handicap (ou souffrant d'une pathologie) ne cesse de croître depuis 2014, avec un pic à 25 enfants en 2021.

- Mise en place d'une « commission passerelle crèche-école » :

L'objectif de cette commission est de faciliter le passage des enfants aux besoins particuliers quittant les structures Petite Enfance vers les écoles.

Les commissions sont menées conjointement par la Direction de la Petite Enfance, la Direction de l'Éducation et l'Éducation Nationale, et réunissent les principaux acteurs qui accueillent, ceux qui vont accueillir l'enfant et sa famille.

En 2022, 10 enfants étaient concernés par ce dispositif.

- Convention dans le cadre du Dispositif d'intervention précoce en autisme (DIPEA) du Centre hospitalier de Versailles :

Cette convention définit les conditions d'intervention des professionnels du DIPEA au sein d'une crèche ou d'un multi-accueil pour un enfant qui est suivi simultanément par le DIPEA et par une structure Petite Enfance.

Les enfants concernés ont entre 18 et 36 mois et présentent des troubles du spectre autistique, avec ou sans déficience.

En 2022, 1 enfant était pris en charge par le DIPEA.

2/ L'éducation et les loisirs

Direction de l'Éducation :

- A la rentrée 2022, l'académie de Versailles recense 143 enfants porteurs de handicap scolarisés (dont 15 inscrits sur les temps périscolaires avec un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)).

- Accueils d'enfants de l'Institut médico-éducatif (IME) le Rondo sur les temps périscolaires :

Tout le long de l'année 2022, 2 enfants, âgés de 3 à 11 ans, de l'IME le Rondo ont été intégrés le mercredi et pendant les vacances scolaires aux Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la Ville. Le but est que les enfants de l'IME participent aux activités avec les autres enfants.

En 2021-2022, le projet a été porté au sein des ALSH Lafitan et Honoré de Balzac. Puis en 2022-2023, les enfants ont été accueillis sur les temps ALSH de Carnot et des Marmousets.

Interventions diverses de la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse (DVQLJ) :

- Enfants en accueil de type inclusif en ALSH, en Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et en séjour : 19 enfants âgés de 4 à 17 ans ont été accueillis dans les Maisons de Quartiers.

- Adultes en accueil de type inclusif en ateliers (arts plastique/chorale) et séjours : 8 adultes ont participé aux activités dans les Maisons de Quartiers.

3/ Le soutien à la vie associative et évènementielle

Soutiens et prêts des salles aux associations en lien avec le handicap : Personimages, Musique et Handicap, Bleu soleil, UNAFAM, APF France handicap, Dyspraxique mais fantastique, Association des parents d'enfants Inadaptés, Les Clayes Handi-sport.

4/ La pratique sportive

Semaine olympique et paralympique 2022 :

Cette semaine sportive, organisée du 24 au 28 janvier, vise à changer le regard sur le handicap grâce aux valeurs olympiques et initie le public au handisport et aux sports adaptés.

Au sein des écoles élémentaires, ce sont environ 1500 enfants de CP et CE2, âgés de 6 à 8 ans, issus de 60 classes, qui ont bénéficié de séances sportives handisport encadrées par les éducateurs sportifs et par des partenaires associatifs.

Les Journées olympiques et paralympiques (JOP) :

Du 20 au 24 juin 2023, au stade Montbauron, ont eu lieu les JOP. Ce sont 1500 enfants scolarisés âgés de 10 ans environ qui se sont rencontrés autour de 13 ateliers sportifs dont 6 avec une dimension handisport.

Encadrés par les éducateurs sportifs de la Direction des Sports, des associations, des enseignants et des parents, les enfants ont expérimenté les valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que le handisport et le sport adapté.

Projet Judo & handicap » :

La Direction des Sports souhaite mettre en place un projet annuel et récurrent sur le sport & handicap en faveur des écoles élémentaires de la Ville visant à sensibiliser aux handicaps par le sport.

Aussi, du 21 novembre au 16 décembre 2022, au sein des écoles, ce sont 1225 élèves de CP – CE2, âgés de 6 à 8 ans et issus de 49 classes, qui ont pu bénéficier d'initiations à l'handi-judo, ainsi que des sensibilisations au handicap lié à la surdit  et des initiations à la Langue des signes française (LSF).

En clôture de ce projet, 2 jours de festivités se sont tenus au gymnase de Montbauron où, par jour, 24 classes (soit environ 600 élèves / jour) se sont affrontées autour de diverses épreuves sportives et d'ateliers de sensibilisation aux handicaps.

Fête du Centre d'initiation sportive (CIS) :

Le 22 juin 2022, encadrés par des associations sportives et des éducateurs de la Direction des Sports, les enfants inscrits au CIS, âgés entre 3 et 12 ans et les familles se sont rencontrés autour de plusieurs ateliers sportifs pour personnes valides et non valides.

Ce sont environ 192 enfants qui ont participé à la fête.

5/ L'accès à la culture

□ L'Université ouverte de Versailles (UOV) :

- Poursuite des cours de langue des signes française (LSF) niveau débutant et niveau supérieur :

Les programmes pédagogiques de la formation permettent aux stagiaires d'atteindre les objectifs définis dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

19 personnes inscrites (dont 7 agents de la Ville).

- Événement inclusif « le Café Signes » :

Lieu d'échange et de partage autour de la LSF pour personnes déficientes auditives et personnes désireuses d'appréhender la culture sourde.

7 Cafés Signes ont eu lieu avec 20 à 30 participants en moyenne, dont 80% de personnes sourdes.

□ Réseau des bibliothèques :

- Accueil de classes avec enfants en situation de handicap sur les bibliothèques de Près-aux-Bois et Saint-Louis :

7 enfants porteurs de handicap, âgés de 3 à 5 ans, des écoles maternelles Comtesse de Ségur et Dunoyer de Segonzac sont accueillis 1 fois par mois durant les périodes scolaires.

Les bibliothécaires les aident au choix d'emprunt d'un livre, organisent des séances de lecture d'histoires et valorisent des moments d'échange autour des thématiques de lecture.

- Accueil d'un dispositif Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) à la bibliothèque l'Heure joyeuse :

En 2022, la bibliothèque de l'Heure joyeuse a organisé 2 accueils pour 10 enfants issus du dispositif ULIS du Village de Montreuil.

Agés de 8 à 10 ans, les enfants ont participé activement à un projet Le conte dans tous ses états = construire un répertoire et fabriquer un jeu de 6 familles.

- Accueil de groupes du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) le pré d'Orient à la bibliothèque des Petits Bois :

2 groupes de 3 à 4 enfants de 9 à 10 ans du SESSAD le pré d'Orient ont été accueillis pour la 1^{ère} fois au sein de la bibliothèque des Petits bois.

L'objectif est de découvrir une bibliothèque, les livres et la lecture. L'action sera poursuivie.

- Accueil de l'Institut médico-éducatif (IME) Le Rondo dans les bibliothèques Près-Aux-Bois et Saint-Louis :

1 fois par semaine, les vendredis, les enfants de L'IME Le Rondo, âgés de 10 à 16 ans, sont sensibilisés à la lecture, à l'écoute et à l'aide au choix d'un document.

- Heure du conte adapté à destination d'adultes handicapés en structure :

En 2022, la bibliothèque de Porchefontaine a mené 3 actions auprès de 2 groupes de 6 personnes du Foyer d'accueil médicalisé (FAM) Saint-Louis et du Foyer de vie La Maison d'Eole afin de favoriser le contact avec le livre, se familiariser avec la lecture interactive et faire découvrir ce qu'est une bibliothèque auprès de personnes porteuses de déficience intellectuelle.

- Visites insolites adaptées pour personnes handicapées en structure :

La bibliothèque centrale a mis en place une visite test afin de faire découvrir l'histoire, le bâtiment, les collections et ses anecdotes.

Ce projet est à destination des personnes porteuses de déficience intellectuelle et/ou psychique et/ou moteur.

Un groupe de 6 personnes du Foyer de vie La Maison d'Eole a été accueilli et a pu visiter des espaces habituellement fermés aux publics et se faire présenter des ouvrages anciens.

L'action sera reconduite.

- Portage à domicile de livres audio Daisy dans le cadre d'un partenariat avec l'association Valentin Haüy :

Le réseau des bibliothèques a souhaité donner accès à la lecture et à l'information à tous sans exception, à maintenir le lien social et à pallier les ruptures de la chaîne d'accessibilité.

En partenariat avec l'association Valentin Haüy, ce sont 42 livres qui ont été portés en 2022 et 2023.

6/ Service à la population : l'accès téléphonique et physique de la Ville et du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Depuis le 1^{er} novembre 2022, la Ville est dotée d'une solution numérique Acceo, plateforme d'interface de communication rendant accessible tous les services de la Ville via la LSF, par transcription instantanée de la parole (TIP), Visio codage LPC (langage parlé complété). Elle est à destination des personnes ayant un handicap auditif ou celles souffrant d'aphasie (usagers sourds ou malentendants, personnes aphasiques et séniors).

Pour l'accueil des personnes entendant non francophones, les Directions accueillant le public sont aussi équipées de la solution numérique AcceoLangues, plateforme d'interface de communication via un interprète visible par webcam. Plus de 100 langues sont disponibles (ex : ukrainien, coréen, bengali, hindi, vietnamien etc.)

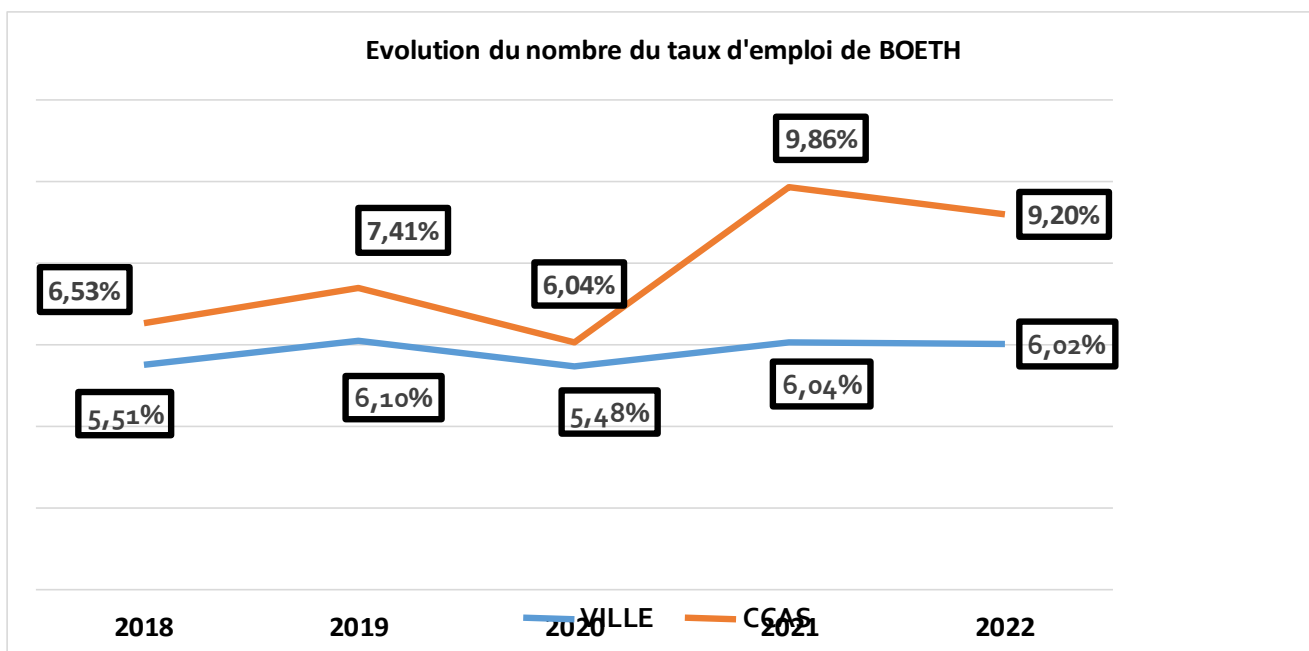
De plus, la Ville a équipé plusieurs points d'accueil avec des boucles à induction magnétiques portatives : l'accueil principal de l'hôtel de Ville, l'accueil de l'urbanisme, un bureau de la Direction de l'Accueil du Citoyen, l'accueil principal du CCAS, ainsi que le bureau du service Pass Navigo au CCAS compte tenu des caractéristiques de la population reçue, majoritairement des personnes âgées ayant une déficience auditive.

7/ Les ressources humaines

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

À la lecture du tableau, on constate qu'en 2022 le taux d'emploi des agents Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) de la Ville et du CCAS ont atteint les 6 % réglementaires, exonérant de facto la Ville à la contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Année 2022	VILLE	CCAS
Taux d'emploi	6,2 %	9,20 %
BOETH	101	8



La formation des agents de la Ville et du CCAS :

Intitulé de la formation	Nombres d'agents
Accueil d'un enfant en situation de handicap	3

L'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant	2
L'accueil de l'enfant (0 à 3 ans) porteur de handicap ou de troubles DYS	25
Compréhension et mise en œuvre des stratégies d'accompagnement des enfants autistes	1
Repérage des troubles du neuro développement (TND) dans le cadre périscolaire	32
L'autisme : trouble envahissant du développement	1
Sensibilisation aux handicaps	11
L'accueil des publics en situation de handicap en bibliothèque	1
Formation au Facile à lire et à comprendre (FALC)	16
Initiation à la LSF	10
Cours de LSF	7
Total d'agents formés	109

□ Le DUODAY – 17 novembre 2022

Cette journée nationale vise à mobiliser les entreprises, collectivités ou associations pour accueillir une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Les objectifs de cette journée nationale sont multiples comme celui de donner une opportunité de rencontre pour changer de regard ou de dépasser les préjugés et d'agir concrètement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi.

La Ville a accueilli, à l'occasion de cette journée, 17 personnes en situation de handicap, âgées de 14 à 55 ans, en duo avec un agent volontaire issus des différentes Directions de la ville.

Cette action sera renouvelée en 2023.

8/ L'accès aux droits et l'accompagnement social par le CCAS

□ Le Service Handicap du CCAS :

Au cours de l'année 2022, 189 adultes et 30 enfants ont été accompagnés par un travailleur social (âgés de 0 à 62 ans).

- plus de 351 rendez-vous ont été menés au CCAS,
- 115 visites à domiciles et 69 accompagnements,
- plus de 1 000 entretiens téléphoniques,
- 270 synthèses partenariales (physiques ou téléphoniques).

□ La cellule de veille du Conseil local de santé mentale (CLSM) :

La cellule de veille du CLSM est une instance de concertation composée de professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social, émanant des institutions membres du CLSM : les CCAS de Versailles (qui pilote la cellule de veille) et du Chesnay-Rocquencourt, les centres médico-psychologique (CMP) des secteurs 14 et 17, le Conseil départemental (sections d'accueil spécialisées (SAS) et pôles autonomie territoriaux (PAT)), la fondation Falret, l'UNAFAM.

En 2022, 2 séances ont eu lieu.

□ Les permanences « HANDI DROITS » :

Depuis le 1^{er} septembre 2020, l'association APF France handicap est dotée d'une plateforme juridique intitulée « Handi-Droits ».

Afin de répondre aux besoins et orienter les personnes porteuses d'un handicap en matière d'accès aux droits et de défense du droit des personnes, des permanences juridiques ont été mise en place au CCAS de Versailles depuis le 21 avril 2022.

Les permanences sont gratuites, anonymes et confidentielles pour l'utilisateur et ont lieu 1 jeudi après-midi par mois. Elles sont effectuées par des bénévoles APF France handicap (en binôme) professionnels du droit (formés dans le droit spécifique au handicap).

5 permanences se sont tenues et ont permis de renseigner 7 usagers porteurs de handicap.

II – Zoom sur l'appel à projets 2022 HANDICAF

L'appel à projets HANDICAF 2022 a été lancé courant mai 2022 jusqu'au 30 juin 2022.

Afin de favoriser l'inclusion des enfants, des adolescents et des jeunes adultes porteurs de handicap, la CAF a souhaité soutenir les initiatives locales en faveur de leur accueil. Et rendre ainsi visible les

actions en faveur de l'inclusion des personnes porteuses de handicap et valoriser les actions permettant un accompagnement et un soutien aux familles.

La Ville et le CCAS ont répondu à cet appel à projets et se sont vu attribuer les montants suivants :

Thématique	Montant accordé
Acquisition de l'outil Acceo	6 200 €
Inclusion et sensibilisation au handicap par la pratique sportive – renforcement du personnel	10 000 €
Inclusion et sensibilisation au handicap par la pratique sportive – achat de matériel spécifique	7 600 €
Formation des professionnels	5 000 €
Mission handicap du CCAS	15 000 €
Transcription en FALC	3 100 €
Renforcement du personnel (apprenti assistant social)	10 000 €
Total	56 900 €

III – Synthèse des travaux et études réalisés sur la voirie, le cadre bâti, les espaces publics et les transports en commun :

1/ Les travaux réalisés de mise aux normes des bâtiments appartenant à la Ville :

Eglise Sainte-Elisabeth de Hongrie :

Le service bâtiment de la Ville a réalisé en 2021 l'étude de mise en accessibilité de l'accès à l'église. Cette étude a conclu à la création d'une rampe d'accès conforme à la norme accessibilité mais qui respecte aussi l'aspect architectural spécifique et remarquable du bâtiment. L'autorisation de travaux a été déposée et validée par l'Architecte des bâtiments de France (ABF) et la Direction départementale des territoires (DDT) dans le courant de l'année 2022.

Maison de quartier les Chantiers :

Le service Patrimoine Immobilier de la Ville a construit un nouveau bâtiment accueillant la Maison de Quartier les Chantiers, qui répond aux exigences de la réglementation en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Le bâtiment a été inauguré en avril 2023.

Ecole Maternelle les Dauphins :

L'école maternelle les Dauphins, située au 4 rue du Colonel de Bange, est accessible aux personnes en situation de handicap. L'école est dotée d'un accès avec une rampe conforme à la réglementation et d'un ascenseur pour desservir les différents niveaux. En 2022, le service Bâtiment a complété cette accessibilité déjà existante par la création d'un sanitaire pour Personnes à mobilité réduite (PMR) adulte.

Maison de Quartier les Petits-Bois :

Fourniture d'une banque d'accueil PMR, réaménagement de l'espace d'accueil.

2/ Voirie, espaces publics et transports en commun :

L'aménagement global du boulevard de la République :

Le boulevard de la République a pris une nouvelle apparence depuis le mois de mai 2022. L'aménagement a été réalisé en respectant les besoins spécifiques de la population en situation de handicap, en concertation avec l'association Valentin Haüy qui a validé les aménagements préconisés.

Les passages piétons ont été repris, notamment le marquage au sol, la mise en place de bande podotactile de part et d'autre des potelets et la sonorisation des feux, le cas échéant.

La création d'un Skatepark :

En 2022, la Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains, en collaboration avec les Espaces Verts, a réalisé un projet de Skatepark qui a été aménagé sur une partie du parking aérien de l'Europe.

Le Skatepark prend en compte les normes PMR et est accessible à tous les types de handicap.

Les nouveaux locaux de l'association Valentin Haüy :

A la demande de l'association dont les locaux sont situés 20 rue de Noailles, le service de la Voirie a mis en place deux garde-corps devant l'entrée de l'association, au niveau de la bordure séparant le

trottoir et la piste cyclable, afin d'assurer la sécurité des déplacements des adhérents en situation de handicap visuel. La Ville a également mis en place des pictogrammes au sol, afin d'attirer l'attention des cyclistes à ralentir. De plus, une deuxième place de stationnement PMR a été créée à proximité de l'association.

3/ Le stationnement Grand invalide civil (GIC) – Grand invalide de guerre (GIG) :

La Ville dispose de 436 places PMR réparties en voirie et dans les parkings aériens et souterrains sur un total de 20 226 places de stationnement, soit plus de 2% des places existantes.

Toutes les places de stationnement sont indiquées sur une carte, accessible sur le site internet de la Ville mise à jour en temps réel, à chaque création, déplacement ou suppression d'une place PMR.

4/ Les carrefours et feux sonores :

La Ville compte au 31 décembre 2022, 43 carrefours équipés de feux sonores, dont 5 carrefours rénovés équipés lors du réaménagement global du boulevard de la République et des passages piétons.

5/ Transport en commun du territoire :

En 2022, 26 chauffeurs nouveaux arrivants ont été formés à la prise en charge des personnes en situation de handicap. De plus, en juin 2022, un atelier de sensibilisation aux déficiences visuelles en collaboration avec l'association Valentin Haüy a eu lieu.

Tous les bus sont équipés de la rampe PMR ainsi que de l'annonce visuelle et sonore des arrêts.

IV – Synthèse des travaux des espaces verts :

Parc Sémallé :

En 2022, le parc Sémallé a pris une nouvelle apparence, grâce aux aménagements réalisés par les Espaces Verts avec des travaux de reprise de la passerelle, des cheminements et des aires de jeux prenant en compte notamment les besoins en accessibilité.

Ecole maternelle Pierre Corneille :

La cour de l'école maternelle Pierre Corneille a été réaménagée en 2022 avec reprise du revêtement de sol, la création d'aires de jeu avec différents matériaux, et la fourniture de nouveaux jeux. Cet aménagement prend en compte l'accessibilité de l'école depuis la cour vers le bâtiment.

Multi-accueil Borgnis Desbordes :

L'aménagement de la cour du multi-accueil a été réalisé par la mise en place de gazon synthétique sur l'ensemble de l'espace de 140m², ainsi que la reprise de l'aire de jeux.

Création du Jardin Molière :

Dans le cadre de la construction du nouvel Office de tourisme intercommunal, un espace vert a été créé à l'ancien emplacement de la gare routière rive gauche. Ce lieu est accessible à tous.

Réfection boulevard de la république :

Le projet du réaménagement du boulevard de la République était un projet multi-directions. La Direction des Espaces Verts s'est chargée de l'apport de terre végétale et de l'engazonnement, ainsi que de la plantation de 23 nouveaux arbres (Tilia Brabant).

V – Bilan budgétaire

La Direction générale des services techniques (DGST) représente les services responsables des gros projets de la ville de Versailles, notamment la Direction du Patrimoine Immobilier (regroupant le service Bâtiment et le service Construction), la Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains (DDAU) et la Direction des Espaces Verts.

Services et Directions	Budget global annuel 2022
Service de la Construction	11 396 095 € TTC
Service des Bâtiments	4 908 210 € TTC
Direction des Espaces Verts	765 978 € TTC
Directions des Déplacements et des Aménagements Urbains (DDAU)	15 767 765 € TTC
TOTAL	32 838 048 € TTC

IV – Perspectives 2023

En matière d'égalité et de droits, des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les actions seront les suivantes :

Le CIS :

Des séances de sport seront dédiées et réservées aux enfants en situation de handicap dans le cadre des activités du CIS. L'équipe d'éducateurs sportifs spécialisés dans le handicap encadre le projet avec l'aide de partenaires associatifs.

Création d'une école adaptée hors contrat :

À la rentrée 2023, l'association « Dans tes pas » ouvrira une école privée hors contrat ouverte à temps plein pour 10 jeunes de 12 à 18 ans ayant une déficience intellectuelle. La Ville met un local à disposition de l'association.

Exposition Tactile Tour :

Dans le cadre de la journée mondiale de la vue du 12 octobre 2023, la Ville s'associe à l'association Valentin Haüy qui proposera une exposition « Tactile Tour ».

Transcription en Facile à Lire et à Comprendre FALC des actualités de la ville de Versailles :

Création de pages dédiées à la lecture en FALC des documents importants et essentiels sur le site internet de la Ville.

Accessibilité numérique du site internet de la ville de Versailles :

Afin de répondre à la réglementation de l'accessibilité numérique ainsi qu'aux besoins et attentes des Versaillais et de tous les utilisateurs du site internet de la Ville, la Direction de la Communication, en concertation avec l'association Valentin Haüy, va rendre le site accessible aux personnes déficientes visuelles.

En matière de cadre bâti et de construction :

Aménagement de la Maison des associations :

Le service Bâtiment prévoit des travaux de mise en accessibilité des WC aux PMR pendant les vacances d'été 2023, rendant le rez-de-chaussée accessible.

Aménagement du centre des Grands Chênes :

Le centre des Grands Chênes fera l'objet de travaux durant l'année 2023, afin d'aménager la salle de spectacle avec un espace scénique accessible, des places assises dont des places dédiées aux usagers en fauteuil roulant, ainsi que l'aménagement d'un WC PMR.

Extension de l'école élémentaire Lully Vauban :

Ce projet consiste à la construction d'un bâtiment d'extension entre la cour de la maternelle et celle de l'élémentaire présentant un espace de restauration scolaire et une salle de motricité de l'école maternelle, des locaux périscolaires pour la maternelle et l'élémentaire ainsi qu'une salle d'orchestre pour les élèves du Conservatoire.

Projet du Phare :

Les aménagements prévus du bâtiment du Phare (ancienne Poste) prennent en compte l'accessibilité des personnes en situation de handicap (tout type). En effet, une rampe d'accès pour assurer l'accès au sous-sol et au rez-de-chaussée, des sanitaires PMR, des escaliers sécurisés, un ascenseur aux normes permettant de desservir les différents étages et une signalétique d'identification des espaces et d'orientation au sein du bâtiment sont prévus.

Office de tourisme place Lyautey :

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment dédié à l'Office de tourisme ainsi qu'un jardin, accessibles à tous.

Construction d'un club hippique :

Dans le cadre de l'accueil des jeux olympiques et paralympiques en 2024, le service Construction a créé un nouveau bâtiment au sein du club hippique avec des vestiaires et espaces de détente et de restauration accessible à tous. Le projet sera livré en septembre 2023.

Les membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ont fait part des remarques suivantes suite au rapport :

L'association Valentin Haüy demande à être consultée en amont concernant les futurs réaménagements ou les nouvelles constructions engagées (à l'instar des travaux de voirie) et s'interroge sur le changement de prestataire pour l'exploitation du réseau PHEBUS.

L'association Lys SOURDS 78 :

- alerte sur les faux sites et faux traducteurs en LSF, aimerait que la Ville soit vigilante et en informe les usagers,
- s'interroge sur la fonctionnalité des alarmes incendies visuelles notamment celle de la Maison de Quartier des Chantiers,
- constate qu'il n'y a pas eu de manifestations culturelles traduites en langue des signes cette année à Versailles. Elle aimerait qu'il y en ait à l'avenir et être impliquée dans les projets culturels de la Ville. L'association dispose de traducteurs, personnes de confiance, qui peuvent collaborer à ces programmes,
- considère que le contraste est faible entre la piste cyclable et le cheminement piéton situé avenue de l'Europe.

L'association AFM Téléthon souhaite faire remonter les besoins de soutiens des aidants.

En conséquence, la présente délibération, portant sur le rapport annuel 2022 de ladite commission, est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de prendre acte du rapport annuel 2022 de la commission communale d'accessibilité de la Ville de Versailles qui a été remis à chacun des membres du Conseil municipal .

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 47 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 47 voix , 3 abstentions (Monsieur Fabien BOUGLE, Monsieur Jean SIGALLA, Madame Céline JULLIE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.